

Ruhengeri, le 23 Septembre 1927.

No 230/Fin.

Monsieur le Receveur des Impôts,

En réponse à votre lettre No 71/42 Fin. du 14/9 27, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'envoi de fonds a été adressé à Monsieur le sous-comptable à Kigali, le 30 Juin 1927.

N'en ayant pas reçu accusé de réception, j'ai réclamé ce dernier par ma lettre No 213/Fin. du 10 Août dernier. Un duplicata m'est parvenu, le 27/8/27 mentionnant une somme de 6000,00 f seulement tandis que l'accusé de réception de Kabaya portait une somme de 40000,00 f.

Comme l'envoi de fonds de Ruhengeri et de Kabaya avait été effectué en même temps et par le même courrier, je me suis permis de corriger l'erreur commise par le sous-comptable de Kigali en changeant sur les accusés de réception les destinations de Ruhengeri et Kabaya.

L'accusé de réception de la somme de 40000,00 f se trouve donc classé dans les archives de Ruhengeri et attaché au bordereau d'envoi de fonds No 172 correspondant.

Le sous-comptable,

*M. Bala*

A Monsieur le Receveur des Impôts à

USUMBURA.

RUHENGERRI



24007